

PROCÈS VERBAL : COFIL

TASK FORCE – PROJETS INNOVANTS

DATE :

17/06/2025

HEURE :

10:00

MENÉE PAR :

Éric Poncin

PRÉSENCES

Membres : Geoffroy CARLY (Conseil d’avis ONE), Louann CLESSE(CODEF), Tanya SIDIRAS (UVCW), Cécile VAN HONSTE (FILE), Delphine BINET (FEMAPE), , Isabelle VANHORICK (SETca), Danielle MABUILLA (CGSLB), Isabelle BELLET (UNESSA), Stéphanie PARMENTIER (CNE – Non marchand), HAJAR Rhéa (UNESSA), DOYEN Anne-Catherine (CODEF), MARCHAND Brigitte (Coordination Accueil ONE), JANSSENS Danielle (FEDAJE), FRAIPONT Magaly (FEDAJE), D’HONDT Sophie (CSC), Eddy GILSON (ONE), Marc DEGAUTE (WalSanté)

Invités : Philippe VAN OPPEM (Impactoo), Daniel VERGOUSTRAETE (Impactoo)

Cabinet de la Ministre Valérie Lescrenier :

Vincent PEREMANS, Xavier MELCHIOR, Cédric HARMANT, Gaëtane VAN UYTVANCK, Margaux LEONARD

Modérateur : Eric PONCIN

ORDRE DU JOUR

1. Présentation de la mission confiée par le gouvernement wallon à **Wal Santé**
2. Présentation par **Impactoo** de leur analyse de la situation concernant l’accueil de la Petite Enfance en Fédération Wallonie-Bruxelles
3. Communication de l’état d’avancement de la **réglementation prévention incendie** en Fédération Wallonie- Bruxelles
4. Information sur les **prises de contact dans le cadre de la Task Force – Projets Innovants**
5. Discussions – Divers

INTRODUCTION – PAR ÉRIC PONCIN

La séance est ouverte à 10 :10 par M. Éric Poncin, qui préside la réunion. L’ordre du jour est présenté.

Une remarque est émise par certains membres, qui jugent prématuré d’entendre des acteurs extérieurs alors que certains acteurs de terrain identifiés dans le cadre de la Task Force n’ont pas encore été sollicités.

Éric Poncin précise que la consultation de ces acteurs est prévue dans la suite des travaux et sera abordée dans un point spécifique de l'ordre du jour.

Une membre demande que soit clarifié le fonctionnement de la Task force. Eric Poncin répond qu'il viendra avec une proposition lors de la prochaine réunion.

1. PRÉSENTATION DE LA MISSION CONFIEE PAR LE GOUVERNEMENT WALLON À WALSANTÉ *PAR MARC DEGAUTE*

- ▶ Présentation de l'objet de l'Arrêté du gouvernement du 24 avril 2025
- ▶ Présentation de la mission déléguée WalSanté

📖 Introduction au cahier des charges :

- Le gouvernement donne pour mission à WalSanté d'étudier les modèles économiques et financiers liés à la création et au maintien des places d'accueil.
- Les objectifs incluent :
 - La comparaison de modèles étrangers, notamment en s'appuyant sur des données OCDE, mais sans être exhaustif.
 - L'actualisation des critères utilisés dans l'évaluation du modèle WalCrèches est prévue, pour s'assurer de leur pertinence.
 - L'identification des leviers financiers permettant d'améliorer les contraintes qui pèsent actuellement sur la création de places d'accueil dans le secteur non marchand.

📖 Aspects logistiques : les critères de sélection sont parcourus ; un focus sur l'accompagnement dans le secteur non marchand est mentionné.

📖 Calendrier indicatif :

- Le calendrier est présenté, sous réserve des validations administratives et politiques.
- La livraison des premières conclusions est attendue au troisième trimestre 2025, afin d'alimenter la nouvelle programmation prévue en 2026.
- Questions et échanges :
 - Existence d'un comité d'accompagnement prévu dans la décision du Gouvernement Wallon, assurant la validation des étapes clés du projet.
 - Clarification que la mission de WalSanté est une contribution à la réflexion globale, qui est alimentée par d'autres groupes d'experts, universitaires et travaux du pôle fonctionnement.
 - Précisions sur la sélection des pays comparés, qui vise à inspirer et non à copier, avec une recommandation d'intégrer les recherches internationales, en particulier celles de l'OCDE et de l'Union Européenne.
 - Insistance sur l'importance de prendre en compte les réalités liées au système global liés à la parentalité (congés parentaux, fiscalité,...), qui impactent profondément l'organisation des crèches et modes d'accueil, notamment dans les pays nommés dans le cahier des charges.

- Nécessité d'inclure dans l'analyse des modèles qui n'ont pas fonctionné pour tirer des enseignements pertinents.

2. PRÉSENTATION PAR IMPACTOO DE LEUR ANALYSE DE LA SITUATION CONCERNANT L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES *PHILIPPE VAN OPPEM ET DANIEL VERGOUSTRAETE*

- Diagnostic établi par Impactoo : *voir slides en annexes*
 1. Identification de verrous financiers majeurs afin d'éviter des situations à la « française », où la création de profits serait non maîtrisée dans le secteur non marchand.
 2. Mise en lumière du besoin d'un soutien financier équitable, en particulier pour l'accompagnement administratif (APE), qui reste un point fragile puisqu'une réforme est en cours.
- Réaction des membres :
 - Le secteur des accueillantes indépendantes et salariées est identifié comme le plus vulnérable, supportant la majorité des pertes de places.
 - Les coûts réels sont sous-estimés, notamment car le modèle prend en compte 7 heures d'accueil par jour, alors que la réalité se situe plutôt à 10 heures, ce qui affecte la rémunération du personnel. Le montant de 14 000 euros par place présenté est jugé trop bas par les membres du COPIL et non représentatif des coûts/ horaires des accueillantes et des spécificités de leur milieu d'accueil. Besoin d'adapter le modèle aux spécificités des accueillantes indépendantes.
 - Nécessité de cette prise en compte de la complexité accrue liée aux statuts atypiques, à la polyvalence et au multitâches du personnel (directrices, puéricultrices, etc.).
 - Des mécanismes existent déjà (contrats d'indépendants, stagiaires, etc.) et peuvent réduire les coûts mais compliquent la stabilité et la qualité du service. L'importance d'ajuster le modèle pour inclure ces réalités, notamment pour les accueillantes non subventionnées.
 - Les pouvoirs organisateurs (PO) soulignent que les différences dans les systèmes de rémunération et subventions rendent le modèle difficilement transposable tel quel (fiscalité, fonctionnement, infrastructures, etc.). Dans cet esprit, des interrogations sont aussi soulevées sur le principe d'un financement égal pour les crèches et les accueillantes.
 - La **FEDAJE** rappelle l'importance que les crèches en personnes physiques puissent bénéficier d'un soutien public additionnel, sans être contraintes de passer en ASBL.
 - L'**UVCW** souligne que le financement public doit reposer essentiellement sur la Fédération Wallonie-Bruxelles (ONE) et ne pas imposer une charge obligatoire aux communes.
 - Certains membres expriment des doutes quant à la suffisance du soutien à 4.500 €/place/an, tout en reconnaissant que ce serait un progrès notable.

- Rappel et mention de la complexité des conditions de travail, notamment la polyvalence et le multitâches des personnels, ainsi que la précarité liée aux statuts atypiques ne permet pas de segmenter les coûts de manière précise.
- Insistance sur le besoin d'un financement ciblé et prioritaire sur les ressources humaines, plutôt que d'un financement global.

En conclusion, le modèle proposé par Impactoo est un modèle qui peut convenir en certaines circonstances dans un certain contexte mais il n'est pas LE modèle dès lors qu'il comporte de fameux "effets secondaires", notamment dans la prise en charge du financement, singulièrement pour la FWB.

3. COMMUNICATION DE L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA RÉGLEMENTATION PRÉVENTION INCENDIE EN FÉDÉRATION WALLONIE- BRUXELLES

- Exposé de la situation actuelle (absence de réglementation claire et uniforme)
- Description des avancées récentes en vue de règles identiques pour l'ensemble des crèches en Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Analyse des impacts positifs attendus de ces évolutions sur les structures d'accueil (infrastructures, normes de sécurité, adaptation).
- Présentation du calendrier et des étapes à venir, avec un suivi prévu lors du prochain COPIL.

4. INFORMATION SUR LES PRISES DE CONTACT DANS LE CADRE DE LA TASK FORCE – PROJETS INNOVANTS *PHILIPPE VAN OPPEM ET DANIEL VERGOUSTRAETE*

- Recensement des rencontres réalisées avec :
 - Wallonie Entreprendre.
 - Porteurs de projets innovants et alternatifs – dans le cadre de l'activité usuelle du cabinet et sur demande de porteurs de projets
 - Milieux d'accueil, pouvoirs organisateurs, communes – dans le cadre de l'activité usuelle du cabinet et sur demande des porteurs de projets
- Réflexion méthodologique et administrative globale sur le fonctionnement de la Task Force
 - Nécessité de clarifier les pôles de réflexions et leur fonctionnement, les **acteurs de terrain identifiés dans le cadre de la Task Force** seront contactés par secteur d'ici la prochaine réunion du COPIL afin d'apporter leur contribution à la réflexion globale

5. DISCUSSIONS – DIVERS

Des remarques de procédures sont prises en compte ;

- Demande d'un envoi systématique de documents supports de discussion en amont aux réunions du COPIL
- Interrogation sur les prises de contact avec l'ensemble des personnes suggérés par les membres du COPIL dans le cadre des pôles de réflexion
- Nécessité d'entendre la plateforme des accueillantes de manière parallèle à la Task Force hors COPIL

POINTS D'ATTENTION

- Méthodologie des groupes de réflexion à clarifier
- Veiller à la transmission de document support pour les COPIL avant la rencontre

TO-DO

- Transmission du cahier des charges complet et de la décision gouvernementale relatifs à la mission de WalSanté aux membres de la Task Force.
- Envoi de l'étude Impactoo
- Poursuite des rencontres avec les acteurs concernés, prises de contact avec les acteurs suggérés par les membres du COPIL
- Préparation des prochaines séances dédiées aux pôles de réflexion.

PROCHAINE RÉUNION

28 août 2025 à 10h00– Cabinet de la Ministre, rue des brigades d'Irlande 4 5100 Jambes